Communauté d'Agglomération d'Epinal
Direction Eau et Assainissement
5 Impasse du Stade – 88390 UXEGNEY
03.29.34.47.55.
eau-assainissement@agglo-epinal.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ÉPINAL

CONTRAT D'ABONNEMENT AU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Le présent contrat est conclu entre :

La Communauté d'agglomération d'Epinal, dont le siège est situé 1 avenue Dutac 88000 EPINAL, représenté par Monsieur Frédéric DULOT en sa qualité de vice-président,

et

LE CLIENT

Nom et Prénom du titulaire : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Nom et Prénom du cotitulaire : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Adresse de facturation : _____

Code postal : _____ Commune : _____

_____

Téléphone : _____ Mail : _____

☐ Locataire ☐ Propriétaire ☐ Successeur / Ayant-droit ☐ Gérant / Syndic

Nombre de personnes occupant le logement : _____

OU

LA SOCIETE : _____

_____

SIRET : | | | | | | | | | | | | | | |

Représentée par : _____

Agissant en qualité de : _____

Adresse de facturation : _____

Code postal : _____ Commune : _____

_____

Téléphone : _____ Mail : _____

Informations relatives au compteur, à la date d'entrée dans les lieux

Adresse du compteur : _____

Code postal : _____ Commune : _____

_____

N° du compteur (*) : _____

_____

Date du relevé (entrée dans les lieux) : _____

Index (chiffres noirs) : ☐ ☐ ☐ ☐

Pour les habitations collectives, nombre de logements/locaux desservis : _____

(*) Dans le cas d’un nouveau branchement, votre numéro de compteur apparaitra sur votre prochaine facture. Pour tout nouveau branchement, un formulaire de demande de branchement doit être complété. Il est disponible sur le site www.agglo-epinal.fr (rubrique Eau & Assainissement.

<u>Remarque</u> : sans réception du contrat signé, ledit contrat sera résilié de plein droit et le client subira la suspension de ses fournitures eau.

Il est convenu ce qui suit :

Fourniture d'eau et services associés

L'eau potable, objet du contrat, est vendue par la Communauté d'Agglomération d'Épinal qui s'engage à fournir au client situé sur l'étendue de son service de distribution, l'eau potable pour tous les usages domestiques, commerciaux, industriels et autres en respect avec le règlement de service.

Durée du contrat

Le contrat lie les parties à la date de signature du contrat. Cette date est celle portée sur le contrat. Le contrat est conclu pour toute la période où le client utilisera le point de service de l'adresse desservie et ce jusqu'à résiliation du contrat par le client.

Droit de rétractation

Conformément à l'article L. 121-20 et L. 121-25 du code de la consommation, le client dispose d'un délai de 14 jours francs pour exercer son droit de rétractation.

Modalité de comptage

Les compteurs sont relevés une fois par an, en respect des dispositions de l'article L121-91 du code de la consommation.

Révision du prix

Les tarifs de vente de l'eau et de l'assainissement varient suivant la délibération du conseil communautaire.

Règlement des factures

Le règlement des factures devra s'effectuer auprès du Trésor Public :

SERVICE DE GESTION COMPTABLE D'ÉPINAL
25 RUE ANTOINE HURAULT - 88052 ÉPINAL CEDEX 9
Tel : 03 29 69 25 01 - Mail : sgc.epinal@dgfip.finances.gouv.fr

- En ligne sur la plateforme PayFip : www.payfip.gouv.fr (référence inscrite sur la facture)
- Par virement bancaire à BIC : BDFEFRPPCCT // IBAN : FR8930001003 72C880000000076
- Par prélèvement automatique : contactez la direction Eau et Assainissement pour recevoir le formulaire d'autorisation de prélèvement ou téléchargez-le directement sur www.agglo-epinal.fr

Accès au service Eau et Assainissement

Chaque souscription de contrat auprès du service de l'eau et de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération d'Épinal engendrera une facturation d'accès au service, qui sera réclamée au client. Ces frais seront inclus à la première facture annuelle.

Tarifs en vigueur

Les frais d'ouverture de prestations auprès du service Eau et Assainissement sont fixés à 36 € TTC. En cas de déplacement de nos agents, les frais d'ouverture de prestations sont fixés à 72 € TTC.

Fait le : _____ à _____

Signature du client (manuscrite) :

Direction Eau et Assainissement :

